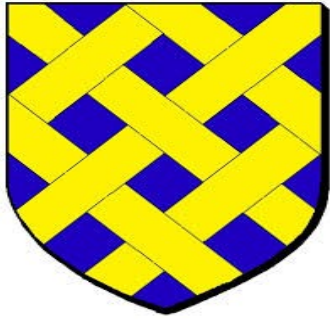


Joux-La-Ville



DOUCHES FROIDES

Comme disait Honoré de Balzac dans *La Peau de Chagrin*, « *Le mot sagesse ne vient-il pas de savoir ? Et qu'est ce que la folie, sinon l'excès d'un vouloir ou d'un pouvoir* ».

Notre Administration a la sagesse d'entreprendre la rénovation des douches du centre de détention car elle sait que cela est nécessaire. Mais notre organisation syndicale quant à elle a le pouvoir et le devoir d'interpeller nos dirigeants quand ils mettent en danger leurs salariés.

Le SPS s'interroge, et à juste titre, comme l'ensemble du personnel, pour la santé des agents quand on évoque la présence, au niveau de ces mêmes douches, d'**amiante** !!!

Lors du CTS du mardi 21 Mai 2019, nous avons posé des questions sur ces travaux (durée, mise en application, impact etc....).

Pour le SPS sa réponse est très claire : il faut vider les deux ailes voisines des douches !

Cette baisse d'effectif du Centre de Détention permettrait de procéder aux travaux en toute sécurité pour TOUS !

Le SPS attend un message de notre Administration à la hauteur de ce danger imminent qu'est l'amiante et ses effets pouvant se manifester après un temps de latence.

Le personnel a des droits reconnus par le décret N°82-453 du 28 Mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (articles 5-5 à 5-10), mais aussi l'article L4121-1 du code du travail.

Vous avez le pouvoir, si vous le voulez de ne pas entreprendre les travaux dans la folie mais dans la sagesse !!!

le 27 Mai 2019
le bureau local